

Commune de



**MIZOËN**

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39  
mairie.mizoen@wanadoo.fr

# E X T R A I T

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2015/06

L'an deux mil quinze, le deux février, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 27 janvier 2015

*PRESENTS* : MM BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine, SEVERAC Pascal.

*ABSENTS* : MICHEL Gilbert, GONON Florence (pouvoir à Bernard MICHEL)

*Secrétaire de séance* : Monsieur COING Jean-Pierre.

### DROIT DE PREEMPTION

**Parcelle n° 1206  
Section B**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maîtres Robert GENIN et Sylvia BRUNET, Notaires associés à 38520 BOURG D'OISANS, agissant pour le compte de Monsieur Jean Alexandre BERARD, concernant la parcelle cadastrée numéro 1206, section B, lieu-dit hameau des Aymes, d'une superficie totale de 60 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle étant soumise au droit de préemption urbain, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Etant donné qu'il n'y a pas de projet communal d'urbanisation future dans le secteur susmentionné,

DECIDE de ne pas utiliser son droit de préemption,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de cette décision.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Bernard MICHEL

